



Le 3 mars 2008

Chaîne commerciale

FO reçu par le DEX Centre Est

Suite à la lettre FO du 13 février que nous avons adressée au DEX (voir en fin de tract) pour protester contre la mise en place d'un objectif Prévoyance hors norme nationale, le directeur exécutif, monsieur Julien TETU, nous a reçu ce jeudi 28 février.

Dans un 1^{er} temps, le DEX a tenté de justifier son objectif Prévoyance de 120 alors que la norme nationale est de 70-80 pour les COFI – COCLI :

- « nos clients sont insuffisamment protégés »,
- « le potentiel réel de contrats de prévoyance est très supérieur aux objectifs proposés par les DELP ».

Réponse FO : ce raisonnement est de niveau national. On ne voit donc pas pourquoi la Force de vente Centre Est se voit assigner un objectif pareil !

On note alors dans la réplique du DEX un certain agacement pour ne pas dire un agacement certain : « Les autres DEX font ce qu'ils veulent ! »

Ben voyons ! A ce petit jeu, pourquoi pas 150 dans le Nord, 200 dans l'Ouest ...

Sans compter que les DTELP peuvent aussi jouer de la surenchère.

Nous lui avons aussi fait remarquer que nous étions dans une conjoncture de baisse du pouvoir d'achat que plus personne ne conteste aujourd'hui. Le DEX a alors répondu que la gamme étendue de la prévoyance permet de placer des produits très accessibles financièrement.

Enfin, sur son argument d'un retard d'équipement parmi notre clientèle, il faut noter que beaucoup de nos clients ont un produit prévoyance ailleurs, notamment au travers des contrats d'assurance habitation. (Ce que ne mesurent pas les statistiques de la Poste).

Pour FO, cet objectif DEX Centre Est est injuste ; il doit être aligné sur la norme nationale. Refus du DEX qui dit l'objectif non négociable. Mais, à part ça, il se dit avec ses DTELP à l'écoute de la chaîne commerciale.

Une conception du dialogue social à sens unique dont seuls nos dirigeants de la Poste ont le secret !

Précisément, nous avons longuement insisté sur **un management** qui, aujourd'hui, est souvent bâti autour d'intimidations, de menaces de toutes sortes (pertes de RTT, de CA ...), de pressions synonymes de harcèlement, de demandes d'explications, voire même de licenciements.

On est loin, très loin du discours rassurant du DEX parlant d'écoute, d'appui, de managers formés.

Pour FO, il faut donc revoir fondamentalement la formation de certains managers (compte tenu de ce qui se passe sur le terrain), et mettre en place une véritable charte du management.

Concernant **le commissionnement**, le DEX a indiqué que les objectifs de prévoyance ne devaient pas l'impacter, les vendeurs pouvant adapter leur choix d'étoiles dans les différents contrats. Globalement le commissionnement devrait légèrement augmenter en 2008, le DEX se basant sur des projections de réalisations.

Pour l'alignement des GDC sur la méthode de commissionnement du reste de la force de vente, (ce qui induira inévitablement une baisse sensible), il considère qu'il y a là un rééquilibrage sur les différents acteurs ; un GDC doit toucher moins qu'un COFI, moins qu'un COCLI.

Ainsi donc, on notera que l'équilibrage se fait, une fois de plus, par le bas.

Selon le DEX, le métier de GDC ne doit pas dériver vers la prise de RDV mais pourrait s'orienter sur l'accroche dans la file d'attente....

Nous avons terminé cette audience par **le problème des salaires.**

Prenant un exemple concret, nous lui avons demandé s'il trouvait normal qu'un COFI gagne, après 12 ans d'ancienneté, 1450€ !

Nous lui avons demandé s'il trouvait normal que, suivant les départements, des COFI – COCLI installés depuis un certain nombre d'années, ne touchent pas plus, voire moins que les nouveaux recrutés !

En conclusion, cette audience aura permis au moins de faire passer des messages forts auprès du DEX :

- objectif de prévoyance injuste et inacceptable ;
- management souvent intolérable, non respectueux du salarié ;
- commissionnement et salaires insuffisants.

Partout, la force de vente bouge et se fait entendre (organisation d'heures d'information syndicales, délégations ou audiences auprès des patrons, préavis de grève, ...).

Les syndicats Force Ouvrière entendent continuer à mener le combat.

Tout doit être mis en œuvre pour arrêter la dérive. Du stress à la dépression, il n'y a parfois que très peu d'écart.

Ci-dessous, notre lettre au DEX :

Grenoble, le 13 février 2008

Monsieur le Directeur Exécutif de la DEX Centre Est
La Poste
10 place Antonin Poncet
69267 LYON cedex 02

Objet : contrats Prévoyance

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, depuis quelques jours, nous avons de très nombreuses remontées de la chaîne commerciale marquant sa forte désapprobation quant au niveau de réalisation des contrats Prévoyance.

Il s'avère que :

- vous ne respectez pas le taux national préconisé de l'objectif à atteindre (70) ;
- ce taux, doublé par rapport à 2007, est irréaliste pour les vendeurs et pernicieux pour notre clientèle.

Ainsi, pour des raisons purement mercantiles liées à l'élargissement des parts de marché de la Poste en matière de Prévoyance, vous assignez un objectif complètement déconnecté de la réalité qui aura au moins 3 conséquences :

1. augmentation de la pression sur une population de postiers particulièrement assujettie au stress. Les dommages collatéraux ne manqueront pas : enregistrement de nouvelles démissions dans les rangs des COFI-COCLI ; congés de maladie, ...
2. la différence d'objectif est telle entre le niveau national et le niveau DEX Centre Est que vous allez créer, de fait, une discrimination dans l'évaluation des agents.
3. un tel objectif (120) poussera le vendeur à proposer quasi systématiquement un produit dont le client n'est pas forcément demandeur. Vous encouragez ainsi la chaîne commerciale à ne pas se conformer à la déontologie du métier.

Pour toutes ces raisons, monsieur le directeur, je vous demande de bien vouloir revoir les objectifs en matière de prévoyance.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Le secrétaire fédéral FO de l'Union Régionale,
Christian CHANEAC

Bulletin d'adhésion

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Bureau :

Niveau grade :

Adresse personnelle :

Déclare adhérer à FO.

Prélèvement automatique : OUI – NON

Date, signature,